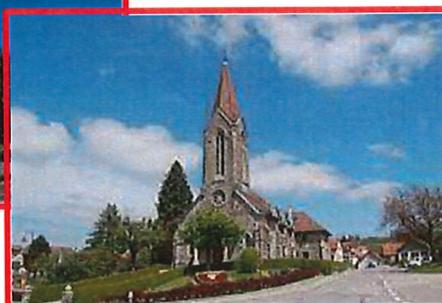
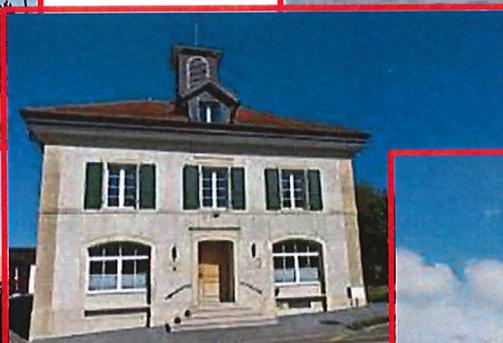
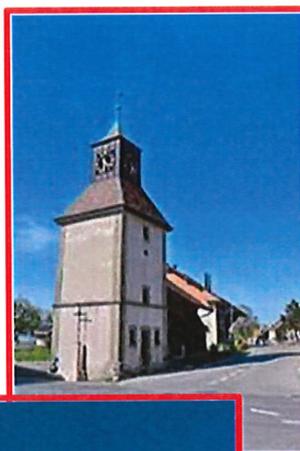




COMMUNE DE POLIEZ-PITTET
Municipalité

Préavis 08-2025 - Rapport de gestion

2024



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et de l'article 95 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024.

Les comptes 2024 de la commune font l'objet d'une préavis spécifique (préavis 06-2025).

Préambule

Le présent rapport a pour vocation d'illustrer la palette diverse et variée des tâches que la Commune assume au quotidien dans l'intérêt de la population. Il est également l'occasion de souligner l'investissement sans failles de notre personnel communal et de le remercier pour son engagement au service de la collectivité publique.

I. Autorités

Conseil communal

Le Conseil communal de la commune de Poliez-Pittet est composé de 35 membres.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, il est présidé par M. Luc Gindroz. Le secrétariat est assuré par Madame Sophie Gosteli.

En 2024, le législatif communal s'est réuni à 4 reprises. Il a été appelé à traiter les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01-2024 : Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente ;
- Préavis 02-2024 : Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la déchetterie et de la STEP ;
- Préavis 03-2024 : Comptes communaux de l'année 2023 ;
- Préavis 04-2024 : Rapport de gestion 2023 ;
- Préavis 05-2024 : Remplacement du collecteur et réfection de la route forestière des Alloux ;
- Préavis 06-2024 : Réfection du chemin de Vernaugy ;
- Préavis 07-2024 : Réfection de la route du Méregniau ;
- Préavis 08-2024 : Arrêté d'imposition 2025 ;
- Préavis 09-2024 : Modification des statuts de l'ARASPE ;
- Préavis 10-2024 : Création d'une conduite de bouclage du réseau d'eau entre le chemin du Rategniau et le chemin des Essinges ;
- Préavis 11-2024 : Budget 2025.

Municipalité

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la Municipalité était composée comme suit :

- Pascal DUTHON, syndic ;
- Patrick GINDROZ, vice-syndic ;
- Jacques MIVELAZ, conseiller municipal ;
- Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal ;
- Susana CAMARDA, conseillère municipale.

La répartition des dicastères entre les conseillers municipaux est restée stable depuis le début de la législature.

Duthon Pascal	Administration générale Aménagement du territoire Urbanisme Relations extérieures	Police des constructions Employés de voirie Parc public, espace vert, promenades et sentiers
Camarda Susana	Finances Affaires sociales SDIS	Ludothèque Manifestations et loisirs
Frutschi Patrick	Routes et chemins Eclairage public Police et sécurité	Ecoles EFAJE PCI
Gindroz Patrick	Forêts Réseaux d'eau Eau de ruissellement	Bâtiments communaux, stand de tirs, refuge, cabane
Mivelaz Jacques	Déchetterie Ordures ménagères Epuration Lits de roseaux,	Cimetière et chapelle mortuaire Domaines communaux

Séances de Municipalité

La Municipalité tient ses séances les lundis soir, en principe, à 19h00.

Ainsi, en 2024, la Municipalité s'est réunie à quarante-trois reprises en séance ordinaire. Elle a également tenu une vingtaine de séances extraordinaires au cours desquelles elle a, entre autres, rencontré la Commission de gestion et des finances ou traité de dossiers particuliers.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Programme de législature et plan d'investissement

Pour rappel, la Municipalité, entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, a élaboré un programme de législature.

Ce programme, disponible sur le site Internet de la commune, s'inscrit dans une volonté de communiquer proactivement et de manière transparente auprès de la population. Il a pour objectif de présenter les grandes lignes de la politique communale à court, moyen et long terme.

Ce programme fixe les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre pendant la législature, tout en respectant les obligations et contraintes auxquelles, elle est soumise.

En parallèle à ce document, la Municipalité a également élaboré un plan financier pour la législature qui a pour objectif de planifier, pour les cinq ans à venir, les investissements envisagés. Ce plan des investissements a été mis à jour en décembre 2024 dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Ces deux documents guident l'activité de la Municipalité tout au long de l'année.

Communication

La Municipalité accorde un soin particulier à entretenir une communication proactive et transparente, aussi bien avec le Conseil communal qu'avec les habitants.

Pour atteindre ce but, elle veille, tout au long de l'année à maintenir et faire évoluer au mieux le site Internet de la commune. Sur ce point, il est à relever que cette tâche, à défaut de ressources dédiées, est assumée par la secrétaire municipale en sus de ses activités usuelles.

La Municipalité utilise également la gazette « Le Turllet » et les réseaux sociaux pour transmettre des informations aux habitants. Enfin, lorsque cela s'avère utile, des « tout-ménages » sont distribués.

Associations intercommunales ou autres groupes d'intérêts

Monsieur Pascal Duthon, syndic, siège au comité de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et le monde public des communes et des services de l'Etat. Cette association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement d'activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Monsieur Patrick Gindroz, pour sa part, est membre du comité directeur du Groupement forestier de la Menthue et Madame Susana Camarda en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Gindroz est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat, alors que Monsieur Luc Gindroz, membre de notre Conseil communal, en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Frutschi est pour sa part membre du Comité directeur de l'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) et représente la commune, avec Mmes Sarah Morand et Christelle Débieux, conseillères communales, au sein de l'Association pour l'entraide familiale de jour et l'accueil des enfants (EFAJE).

M. Christophe Wegmann, conseiller communal, et M. Patrick Frutschi représentent notre commune au sein de l'Association scolaire intercommunale régionale d'Echallens (ASIRE).

La Commune de Poliez-Pittet est également membre du Service de secours et d'incendie du Gros-de-Vaud (SDIS). Madame Susana Camarda en préside le Conseil. La prénommée est également membre du comité de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise, dont les enfants de notre commune bénéficient des prestations.

Enfin, notre commune est également représentée auprès de diverses organisations régionales offrant des prestations à la population, à savoir notamment :

- l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens – ARASPE ;
- l'Association pour la promotion de la santé et du maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD) ;
- la Ludothèque régionale d'Echallens ;
- la Bibliothèque d'Echallens ;
- Transports publics lausannois ;
- Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD) ;
- etc.

Les membres de la Municipalité ainsi que les délégués du Conseil communal auprès des entités précitées ont ainsi participé aux diverses séances de travail ou statutaires prévues tout au long de l'année 2024.

II. Personnel communal

Au 31 décembre 2024, le personnel communal fixe est composé de 3.4 ETP, soit :

- une secrétaire municipale et responsable du greffe, à 80%, poste occupé par Mme Tania Giordano ;
- une boursière, à 40%, poste occupé par Mme Catherine Heysé ;
- une assistante pour la gestion des archives, à 20%, poste occupé par Mme Laurence Bernex ;
- un employé de voirie, à 100%, M. Christophe Conus ;
- un employé polyvalent (entretien des bâtiments et voirie), à 100%, M. Sergio Moreira.

La Municipalité a en outre engagé jusqu'au 31 décembre 2024, par contrat de durée déterminée, une aide boursière, Mme Laura Corbaz, à un taux d'activité de 20%. Elle a principalement pour tâche de soulager la boursière de certaines activités courantes pour permettre à cette dernière de se consacrer à la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2 imposé par le canton.

Il convient également de relever que la Direction générale de l'enseignement postobligatoire a accordé à notre commune l'autorisation de former des

apprenties et apprentis au métier d'agent-e d'exploitation CFC. Après un stage concluant d'une semaine, la Municipalité a engagé, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2027, M. Donovan Chambaz en qualité d'apprenti. Ce dernier est formé par M. Sergio Moreira, maître d'apprentissage.

Au personnel fixe, il convient encore d'ajouter plusieurs collaborateurs auxiliaires engagés pour assurer notamment la surveillance de la déchetterie pendant les heures d'ouverture au public ou le déneigement.

III. Administration générale

Greffe municipal et service de la population

Ces services constituent pour le citoyen le premier contact avec l'administration.

Le Greffe municipal s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et du refuge et des naturalisations. Le Service de la population comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Au 31 décembre 2024, notre Commune comptait 850 habitants permanents, soit une variation de 26 personnes par rapport à 2023 (876 habitants au 31 décembre 2023).

Durant l'année écoulée, le contrôle des habitants, a enregistré 82 arrivées, 94 départs, 3 naissances et 6 décès.

Statistiques habitants	Au 31.12.2024
Nombre total d'habitants	850
Arrivées	82
Départs	94
Nationalité suisse	698
Etrangers	153
Electeurs (Registre civique cantonal et fédéral)	534
Electeurs (Registre civique communal)	40

2 naturalisations ont abouti en 2024 et 2 dossiers de demande de naturalisation nous ont été transmis par le Canton pour le suivi de la procédure au niveau communal.

Via le portail « Amicus », la commune recensait au 31 décembre 2024, 91 canidés (101 au 31.12.2023).

Bourse communale

La bourse communale effectue principalement les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité générale, des fournisseurs, des débiteurs/contentieux, des investissements ;
- gestion du processus budgétaire et du bouclage des comptes annuels
- perception et encaissements des diverses taxes communales
- gestion des assurances ;
- appui à la gestion du personnel.

Il convient de relever que notre commune devra basculer dans le nouveau plan comptable MCH2 imposé par le canton avec effet au 1^{er} janvier 2026. Les travaux préparant à cette bascule comptable ont été menés tout au long de l'année, en collaboration étroite avec les services cantonaux concernés, l'UCV et notre prestataire informatique. Ces démarches se poursuivront tout au long de l'année 2025.

Il convient également de souligner que, malgré l'absence de notre boursière durant plusieurs semaines pour des raisons de santé, l'activité a pu être maintenue grâce au soutien de notre aide-boursière et au suivi à distance de certaines tâches, assuré en télétravail, par la boursière elle-même.

Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, le préfet du district doit procéder chaque année à la visite de l'administration. Il a examiné les documents, registres et procès-verbaux, et s'assure de leur bonne tenue.

La visite pour l'année 2024 a eu lieu le 5 février 2025.

Cette visite a donné lieu à des échanges cordiaux avec le préfet qui a notamment salué le travail de qualité effectué par notre secrétaire municipale et par notre boursière. Comme le veut l'usage, cette visite s'est terminée par un repas partagé avec le préfet et les représentants d'une autre commune du district (commune de Bettens).

IV. Finances

Pour répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Municipalité a soumis, tout au long de l'année, à l'adoption du Conseil communal plusieurs préavis ayant un impact financier.

Concernant ce chapitre, la Municipalité se réfère pour le surplus aux préavis municipaux spécifiques listés ci-dessus.

Pour ce qui est des comptes communaux pour l'année 2024, la Municipalité renvoie au préavis 06-2025.

Comme mentionné ci-dessus, les premiers travaux préparatoires pour permettre à notre commune de basculer au 1^{er} janvier 2026 dans le nouveau plan comptable « MCH2 » ont débutés en 2024 et se poursuivront en 2025.

Fait marquant, un recours contre une décision de taxation de la Municipalité, en lien avec le raccordement aux eaux, a été déposé par un citoyen auprès de la Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts. Au 31 décembre 2024, la cause était toujours pendante.

V. Travaux

Urbanisme

En 2024, 5 enquêtes publiques, 3 enquêtes administratives et 6 enquêtes pour des installations photovoltaïques ont été traitées.

La décision de la Municipalité du 30 juin 2022 refusant la délivrance du permis de construire une installation de communication mobile sur la parcelle n°82, CAMAC

203059, a été contestée par l'entreprise SWISSCOM. Cette procédure introduite devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) s'est terminée en 2023. La commune ayant été déboutée, le permis de construire litigieux a dû être accordé. L'antenne en question a été installée dans le courant du premier semestre 2024 et trône désormais au cœur de la parcelle concernée.

Par décision du 8 mai 2023 la Municipalité a décidé de révoquer un permis de construire délivré en 2016, au motif que les travaux prévus n'avaient été que partiellement exécutés et qu'aucune reprise effective des travaux n'avait été constatée depuis 2019. Les titulaires du permis de construire litigieux ont recouru contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Cette affaire a été tranchée par décision du 5 mars 2024 de l'instance précitée qui a débouté la Municipalité et confirmé le permis en question. Les travaux envisagés par les propriétaires ont enfin débuté dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024.

L'année 2024 a encore été marquée par des difficultés persistantes liées à deux chantiers particuliers qui ont passablement occupé la Municipalité. Ainsi, le propriétaire a fait l'objet de plusieurs dénonciations auprès du préfet en raison de violations du permis de construire et de l'irrespect de diverses normes prévalant en matière de police des constructions. Sur la base de cette situation, la Municipalité a, par ailleurs, dû rendre plusieurs décisions (remise en état, refus de délivrance du permis de construire, etc.) qui ont été contestées par le propriétaire par devant la CDAP. Ces deux procédures étaient toujours en cours au 31 décembre 2024 et ont nécessité une implication importante de la Municipalité en raison des nombreuses mesures d'instruction ordonnées par l'autorité judiciaire (échanges d'écriture, production de pièce, inspection locale).

Il convient enfin de préciser qu'un autre propriétaire de la zone artisanale a été dénoncé à la préfecture pour avoir, en contrevenant aux règles qui prévalent pour ce quartier, vendu de manière dissociée l'entrepôt et l'appartement y afférent. Au 31 décembre 2024, la décision préfectorale n'avait pas encore été rendue.

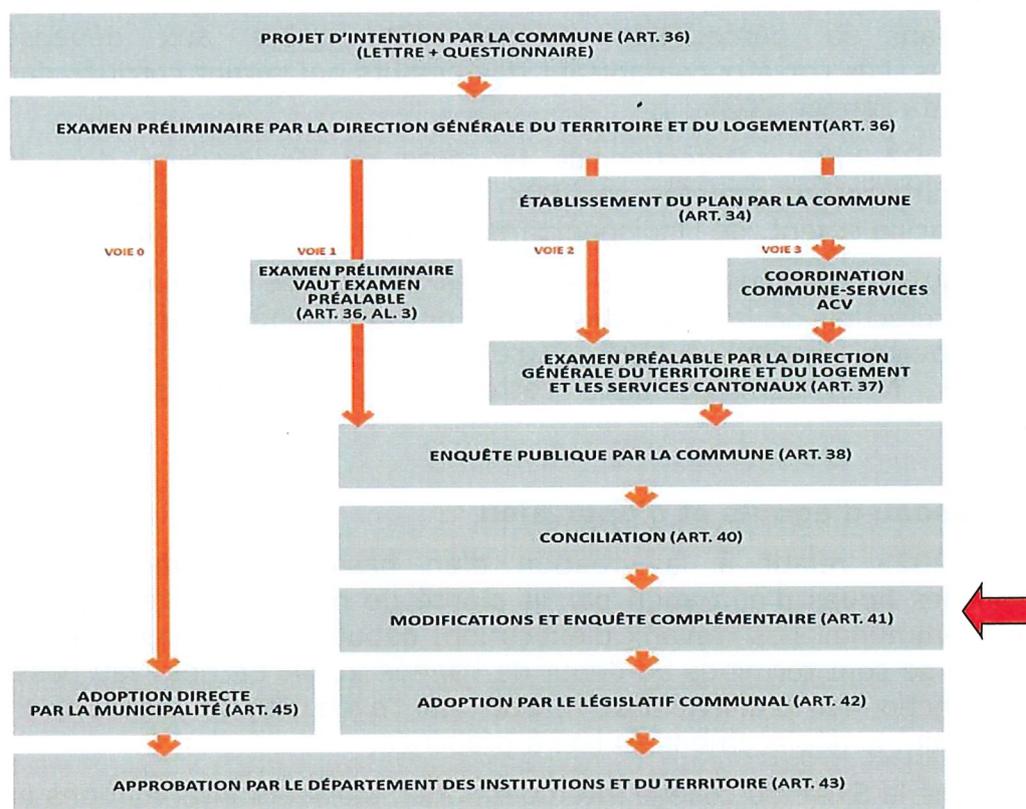
Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire de la commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. La procédure est complexe et comporte de nombreuses étapes.

Ce document, en cours de révision, constitue un dossier majeur pour la Municipalité. Complexe et technique, il a encore passablement occupé la Municipalité dans le courant de l'année 2024. A l'issue d'une séance d'information à la population qui s'est tenue le 25 juin 2024, le projet a été soumis à l'enquête publique. Huit oppositions ont été déposées. Comme le

prévoit la procédure, la Municipalité a rencontré les opposants dans le cadre de séance de conciliation. En décembre 2024, le projet avec quelques adaptations mineures, a été finalisé en collaboration avec le bureau d'urbanisme afin d'être transmis à l'autorité cantonale pour préavis avant mise à l'enquête complémentaire. Les oppositions maintenues devront être tranchées par le Conseil communal à l'issue de la procédure d'enquête complémentaire.



Routes

Une étude qualitative des routes de notre commune a été menée durant l'année 2019. Il en est ressorti qu'un certain nombre de routes ou de tronçons devaient être réfectionnés. Sur la base de ce constat, la Municipalité avait décidé de donner la priorité aux routes cantonales traversant le village afin de s'assurer de l'octroi des subventions cantonales avant qu'elles ne s'épuisent.

En 2023, en application du préavis 01-2023 approuvé par le Conseil communal, la Municipalité a décidé de faire exécuter la troisième partie des travaux prévus en effectuant les travaux de réfection de la Route du Turlet et des chemins des Essillaz et du Pay. Il convient de relever que ces travaux ont fait l'objet d'un litige avec l'entreprise mandatée qui, en raison de frais supplémentaires liés à l'évacuation des terres, a largement dépassé le budget prévu sans en informer au préalable la commune. Après négociation avec l'entreprise en question, le montant initialement réclamé de CHF 502'341.25 pour les surcoûts, a été ramené à CHF 448'421.90.

Après les travaux lourds précités sur les routes cantonales et communales traversant le centre du village, la Municipalité a décidé d'entamer la quatrième partie du plan d'action prévu et de démarrer la réfection des voies communales

pour lesquelles des aides cantonales n'étaient pas envisageables. Deux préavis distincts ont été déposés devant le Conseil communal, à savoir :

- le préavis 06-2024 « Réfection du chemin de Vernaugy » dont les travaux prévus ont été effectués dans le courant de l'année. Le coût de ces travaux, budgétés à CHF 105'000.-, se montent au 31.12.2024 à CHF 64'480.34, tout en gardant à l'esprit que les travaux ne sont pas encore terminés, mais qu'ils ont générés pour l'année 2024 une déduction de CHF 2'149.- dans la péréquation directe nette grâce aux dépenses thématiques. Les travaux comportent des défauts qui seront corrigés dans le courant de l'année 2025.
- le préavis 07-2024 « Réfection de la route du Méregniau » dont les travaux, initialement projetés en 2024, ont dû être reportés à 2025 en raison, principalement, de l'indisponibilité des entreprises mandatées.

Conformément au préavis municipal 05-2024, les travaux de remplacement du collecteur et de réfection de la route des Alloux ont été menés avec succès. Le coût de ces travaux, estimé à CHF 110'000.-, s'est finalement monté à CHF 103'224.25. Nous sommes dans l'attente des subventions pour cet investissement.

Déchetterie, réseau d'égouts et d'épuration

Le préavis 02-2023 relatif à la création d'un bassin supplémentaire de déshydratation des boues d'épuration par lit planté de roseaux a été approuvé par le Conseil communal. Les travaux d'exécution, débutés au dernier trimestre de l'année 2023, se sont terminés au début de l'année 2024. Ce nouveau bassin est désormais fonctionnel. Il convient de relever que l'exécution de ces travaux a également nécessité le déplacement du bac à branches.

En ce qui concerne la STAP du collège intercommunal, plusieurs interventions ont de nouveau été nécessaires pour déboucher les pompes. Ces dernières ont en effet continué d'être régulièrement obstruées. L'inadéquation des pompes en place par rapport aux besoins de la commune étant à l'origine de ces dysfonctionnements, des démarches ont été entreprises pour identifier les mesures à prendre, notamment déterminer quel modèle de pompe devrait être installée pour aboutir à un fonctionnement optimal. A l'issue de ces réflexions, les pompes en question ont été remplacées.

Panneaux photovoltaïques

Les travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente, de la déchetterie et de la STEP ont été menés conformément aux préavis municipaux 01-2024 et 02-2024. Budgétés à hauteur de CHF 257'000.- au total, le coût final s'est monté à CHF 234'801.18. Les premiers constats concernant la pertinence de cette mesure pourront être effectués à l'issue de l'année 2025.

Réfection du clocher de l'église catholique

En application d'une convention ratifiée en janvier 2014 les communes sises sur le territoire de la paroisse catholique Sainte Marie-Madeleine, à savoir Jorat-Menthue, Montanaire et Poliez-Pittet, doivent pourvoir à l'entretien lourd du bâtiment et se répartir les frais occasionnés.

Pour faire suite à une première étude mandatée par la Confrérie catholique quant à l'état du bâtiment, sur impulsion de la Commune de Poliez-Pittet, un rapport complémentaire a été demandé à un architecte spécialisé dans la rénovation des monuments historiques. Il est ressorti de cette analyse qu'une remise en état du clocher doit intervenir dès que possible. Le coût de ces travaux est estimé à CHF 705'000.-.

Une rencontre s'est tenue le 11 octobre 2024 avec les autres municipalités concernées. Il a été décidé, d'une part, de soumettre aux conseils communaux des trois communes, au cours de l'année 2025, un préavis en vue d'obtenir le financement des travaux prévus pour 2026 et, d'autre part, de mandater sans délai une intervention visant à sécuriser le clocher dans l'attente de ces travaux. Cette sécurisation a été réalisée le 11 décembre 2024.

Grenier

L'entretien du grenier situé au centre du village, bien qu'exploité par l'association « Les amis du Grenier de Poliez-Pittet », relève de la compétence de la commune en application d'une convention conclue le 2 décembre 2003.

En raison de l'usure du temps et des dégâts causés par les fouines, des travaux ont été mandatés par la Municipalité. L'isolation a entièrement été refaite et diverses réparations ont été effectuées pour restaurer au mieux cet édifice. Le coût des travaux s'est monté à CHF 3'600.-.

Divers

En raison des fortes pluies, le ruisseau de Poliez-Pittet a débordé à trois reprises. Dans le courant de l'année 2023, une caméra avait dû être utilisée pour identifier l'origine du problème et permettre ensuite de déboucher les tuyaux obstrués. A l'issue de cette intervention, la commune a été informée que la largeur des tuyaux en place pour canaliser le ruisseau, enterré en son temps, n'était plus suffisante pour gérer les crues. Le simple remplacement des tuyaux en question par des éléments plus larges n'étant plus envisageable en raison de la politique publique de « renaturation des cours d'eau » menée par le canton, la Municipalité a été contrainte de commander une étude pour analyser les pistes possibles afin de remettre le cours d'eau en question à ciel ouvert. Il convient ici de relever que la situation, toujours en cours de traitement à l'issue de l'année 2024, est relativement complexe dès lors que la zone en question se situe sur des terrains privés.

La Municipalité a reçu en 2023 l'autorisation cantonale de démonter les barrages confectionnés par les castors situés au collège et au chemin des Alloux (refuge).

Etant donné l'assiduité et l'efficacité de ces rongeurs, plusieurs interventions ont à nouveau été nécessaires en 2024 afin de venir à bout de leurs constructions.

Enfin, pour faire suite à la mise en vente du restaurant La Croix Blanche situé au centre du village, la Municipalité a lancé une réflexion quant à la pertinence pour la commune de reprendre ce bâtiment afin de maintenir un restaurant dans le village. Dans le but de pouvoir présenter un préavis au Conseil communal au début de l'année 2025, une étude a été mandatée auprès d'un bureau d'architecte pour analyser les possibilités offertes par ce bâtiment et déterminer les travaux à envisager pour permettre une exploitation efficiente des locaux. Des contacts ont également été pris avec GastroVaud pour étudier la rentabilité du projet. Ces démarches étaient en cours à l'issue de l'année 2024.

VI. Réglementation communale

Le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres usagers de la voie publique (préavis 06-2023), adopté par le Conseil lors de sa séance du 27 avril 2023, est entré en vigueur le 1er avril 2024. Chargée de sa mise en œuvre, la Municipalité a élaboré un concept global de gestion du stationnement sur l'ensemble du territoire communal et a entamé les démarches nécessaires à son déploiement.

Un travail important a notamment été réalisé autour du parking de l'école afin de définir des zones de stationnement adaptées aux différents usagers, de faciliter la circulation des bus articulés et de sécuriser les abords pour les enfants. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises pour réglementer la durée de stationnement sur les divers parkings, notamment par l'introduction de macarons payants.

Si l'ensemble de ces mesures a globalement été bien compris par les personnes concernées, certains changements ont suscité des protestations, en particulier de la part des enseignants et de la direction de l'école. Les difficultés soulevées par cette dernière ont pu être prises en compte et des solutions appropriées ont été proposées. Des explications complémentaires ont également été fournies aux enseignants.

Le système de macarons payants sera mis en place à compter du 1er août 2025.

VII. Manifestations et loisirs

En mars 2024, notre commune a participé à l'opération « Coup de balai ». Cette activité qui s'est déroulée dans des conditions climatiques peu favorables a rencontré un succès modeste. Elle sera reconduite en 2025.

Du 1^{er} au 31 mai 2024, notre commune a participé à la manifestation « Duel intercommunal Coop ». Il s'agit d'un programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « Suisse.bouge ». La manifestation a pour but de donner du plaisir à pratiquer des activités sportives, à bouger régulièrement - sans pression de la performance. Dans le cadre de cette manifestation, la Municipalité a organisé diverses animations sportives. La Municipalité regrette la faible participation enregistrée à ces activités. Cet événement ne sera pas reconduit en 2025.

La tente propriété de la commune a été installée au centre du village ; elle est restée en place tout l'été ce qui a été apprécié par les sociétés locales et les habitants, dès lors qu'elle a pu être utilisée pour plusieurs activités (fête de la musique, afterworks, brunch dominical, etc.).

Les festivités du 1^{er} août, ont été organisées par la Municipalité. En effet, malgré un subventionnement partiel des coûts par la commune, aucune société locale n'a souhaité prendre en charge cette activité. Il a été renoncé au traditionnel feu d'artifices, en raison des risques d'incendie provoqués par la sécheresse et des coûts qui ont fortement augmentés.

Pour fêter Halloween, la maison de commune a été décorée et des bonbons ont été distribués aux enfants du village. A noter que, ce même jour, un groupe de mamans du village a organisé une récolte de denrées alimentaires destinée à l'association « Cartons du cœur ». Cette démarche solidaire a été un succès et les habitants de la commune ont su répondre avec générosité à cet appel en faveur des plus démunis.

En novembre 2024, la Municipalité a organisé son traditionnel repas destiné aux retraités de la commune. Cet événement qui a compté 78 participants s'est déroulé dans le restaurant du village.

En décembre 2024, l'usuelle distribution des sapins a été organisée et 68 ménages ont passé commande. A cette occasion, l'association « Les amis du Grenier » a offert une agape à la population.

Sociétés locales

Les sociétés locales jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble ». La Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces mouvements bénévoles, notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion de leurs activités.

Ces dernières, particulièrement actives, contribuent grandement, à faire de Poliez-Pittet un village vivant. Pour 2024, on citera notamment la fête de la musique, les activités de Pâques, le vide-greniers, les activités sportives, etc.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

Le Conseil communal de Poliez-Pittet

- vu le préavis municipal 08-2025 concernant le rapport de gestion 2024,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. d'adopter le préavis municipal 08-2025 concernant le rapport de gestion 2024, tel que présenté ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 mai 2025.

Elaboration du rapport de gestion : Mme Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon

La secrétaire
Tania Giordano